



Direction Opérationnelle de l'Infrastructure Ouest
Europarc - 22 avenue Léonard de Vinci
33608 PESSAC
Tél. : +33 (0)5 57 89 00 10

TRABET
35, rue des Aviateurs
67500 Haguenau

À l'attention de Monsieur Klotz

Pessac, le 20 décembre 2018

Réf. : fr/cm 18-1022
Libellé de l'opération : A89 - Ussel Est / Ussel Ouest PK 266 / 282 - Entretien des chaussées
Objet : Autorisation d'implantation et d'exploitation d'une centrale d'enrobage
PJ : 1 plan de situation
Affaire suivie par : Kévin Martin

Monsieur le Directeur,

Comme suite à votre demande, je vous confirme mon accord pour implanter et exploiter temporairement une centrale d'enrobage de matériaux à chaud sur les terrains appartenant à ASF ou faisant partie du Domaine Public Autoroutier Concédé, conformément à la délimitation portée au document joint.

Cet accord est valable uniquement dans le cadre du chantier d'entretien des chaussées sur l'autoroute A89 entre les PK 266 et 282, dont l'objectif de réalisation est au 1^{er} semestre 2019.

Une convention d'occupation temporaire à titre précaire sera établie prochainement pour formaliser les conditions d'utilisation de ces terrains.

Frank Reynaud
Chef du pôle ingénierie

■ ASF
12, rue Louis Blériot - CS 30035 - 92506 Rueil-Malmaison Cedex
Tél : +33 1 55 94 70 00 - www.vinci-autoroutes.com

Société anonyme au capital de 29 343 640,56 euros.
RCS Nanterre 572 139 996 - APE 5221Z - Id. TVA FR 53 572 139 996





A89 - Ussel Ouest / Ussel Est

Entretien des chaussées du PK 266 au PK 282

A.4.4 – Aires de fabrication d'Ussel Ouest

Ind.	Ech.	Date	Etabli par	Modifications	Contrôle interne à l'affaire		Contrôle externe à l'affaire
					Véifié par	Approuvé par	
1	---	07/2018	PG	DCE	PGa	PGa	DT
2	---	09/2018	PG	Marché	KM	KM	DT

